

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [turbidej-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4fbc01acf14a6b436c616087>

Date d'obtention : 2025-02-24 18:28:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche d'intervention collaborative et efficace dans les situations de sexto. Elle permet d'uniformiser les interventions auprès des élèves ainsi que de répondre aux obligations selon la loi sur l'instruction publique ainsi qu'au plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elle permet aussi aux intervenants scolaire de suivre une démarche d'intervention spécifique en suivant les étapes de la trousse Sexto. Elle permet de faire un portrait rapidement de la situation à l'aide des outils de la trousse, en tenant compte des intérêts de la victime et en évitant la consultation des images intimes des jeunes impliqués. Elle doit être appliquée lorsqu'un élève vient se confier par rapport à une situation de Sexto améliorera grandement nos interventions auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle clarifie les interventions à faire suite à une dénonciation soit d'appliquer la démarche d'intervention Sexto lorsqu'un élève vient se confier ou de référer un parent au service policier lorsqu'il contacte l'école en lien avec une situation de partage d'images intimes. Les outils inclus dans la trousse Sexto permettra d'évaluer rapidement la situation de sextage et aidera à déterminer la suite des intervention (est-ce que c'est plutôt un acte impulsif ou malveillant?). Elle aidera aussi à expliquer aux jeunes et aux parents lorsqu'on doit confisquer un appareil électronique et la suite des interventions en collaboration avec le service de police ainsi que le DPCP. Je crois que la démarche d'intervention Sexto augmentera le sentiment d'efficacité et de sécurité des intervenants tout en rassurant les élèves et les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de bien suivre les étapes et de compléter toutes les outils de l'aide mémoire de la trousse. D'utiliser la grille d'évaluation auprès des élèves impliqués dans la situation afin de bien faire l'état de la situation (Amorce, nature, intentions et étendue) et de déterminer l'implication de chacun. Orienter mes interventions selon la nature de l'acte; impulsif (compléter la grille d'évaluation, les formulaires de déclaration et confisquer les cellulaires pouvant contenir des images intimes et communiquer avec le service de police) ou un geste malveillant (Expliquer l'intervention à l'instigateur, confisquer son appareil au besoin et ensuite communiquer directement avec le service de police).